

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

LE LAY

Département de VENDÉE (85) / Commune de LA FAUTE-SUR-MER (85460)

Texte juridique de référence : Décret du 05 juillet 1877

Limite	Observations
<p>Ligne perpendiculaire à l'axe du chenal et passant par l'angle ouest du marais du Grand-Brulé</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Chenal du Braud repérable sur Scan Littoral. Numérisation perpendiculairement au cours d'eau à partir de l'axe du débouché du chenal du Braud. Positionnement confirmé par carte scannée transmise par la PREMAR (cf. page suivante). Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



Limites transversales de la mer dans les estuaires

Lay

Ligne formant le prolongement de la partie du canal du Braud situé derrière la digue de ceinture du marais de Grues

Décret du 27 août 1854

